



Droits et participation

Objectif général et groupes-cible

Souhaitant contribuer à la mise en application de la Convention, ASA-Handicap mental s'est donné pour objectif de récolter la parole des personnes avec une déficience intellectuelle, lesquelles ne sont pas – ou peu – conviées à s'exprimer, et, donc à participer à la réflexion concernant les affaires qui les concernent, notamment à se prononcer sur les mesures existantes et celles qui amélioreraient leur qualité de vie.

A quoi contribue ce projet ?

Ce projet a contribué à ouvrir la voie à l'exercice de la citoyenneté chez les personnes avec une déficience intellectuelle en leur permettant de prendre conscience de leur droit à s'exprimer et de leur capacité à émettre des idées pour la mise en application de leurs droits. Cet exercice de la citoyenneté a été rendu possible grâce à des groupes de parole, un dans chacun des six cantons romands (au total 53 personnes avec une déficience intellectuelle, recrutées au sein d'institutions et associations prêtes à s'engager dans le projet). Au préalable, ces personnes ont été formées à la CDPH à l'aide d'un kit pédagogique adapté à la réalité helvétique, en version facile à comprendre, en même temps que des professionnels chargés ensuite d'animer les groupes de parole (au total 16 professionnels). Cet exercice de la citoyenneté s'est effectué à raison de 12 à 17 séances de 90 à 120 minutes, selon les cantons, chaque groupe étant invité à s'exprimer sur les principaux articles de la CDPH. L'ensemble des propos émis durant les séances ont été enregistrés, puis retranscrits et enfin analysés pour la production d'un dossier : « Reconnaissez nos droits ! Réalités et recommandations ».

Objectifs définis

Le projet, réalisé en Suisse romande, a visé trois objectifs: 1) former les personnes avec une déficience intellectuelle et les professionnels aux droits énoncés dans la Convention à l'aide d'un kit pédagogique conçu en langage facile à comprendre; 2) soutenir les personnes avec

une déficience intellectuelle dans leur prise de parole au sein de groupes cantonaux, pour les associer à la transmission de leur expérience et souhaits aux professionnels, parents et politiques; 3) émettre des recommandations et propositions pour une mise en oeuvre de la CDPH tenant compte des besoins des personnes concernées.

Exemple

Les propos récoltés et consignés dans le dossier « Reconnaissez nos droits ! », les réponses fournies aux questionnaires d'évaluation, le souhait de poursuivre le processus témoignent de l'atteinte des objectifs fixés et de l'impact du projet sur les participants. Chez les personnes avec une déficience intellectuelle, l'expression et la réflexion partagée en groupes a éveillé ou renforcé leur sentiment de pouvoir agir sur leur vie et leur environnement (empowerment individuel). Le savoir transmis et les discussions sur les expériences de vie des uns et des autres leur ont permis de développer l'estime et la confiance en soi, tout en induisant une meilleure conscience de leur propre responsabilité pour se faire entendre et œuvrer au respect de leurs droits : « De connaître mes droits, cela m'a permis d'avoir plus d'autonomie et de faire des projets »; « Une fois qu'on connaît ses droits ça donne du courage pour s'affirmer, dire ce qui va et ne va pas ». A la question « Comment pouvez-vous contribuer à faire reconnaître vos droits ? » la réponse commune est : « Oser prendre la parole pour sensibiliser nous-mêmes la société ». Aux professionnels ils demandent : « Écoutez-nous ! », « Nous avons des compétences et des ressources : découvrez-les » ; « Nous voulons apporter notre contribution à la société : faites-nous participer » ; « Nous sommes prêt(e)s à assumer des responsabilités : faites-nous confiance » ; « Nous avons des recommandations à transmettre aux décideurs politiques ».

Quant aux animateurs, le projet les a amenés à porter un autre regard sur les personnes avec une déficience intellectuelle : leurs compétences, leur capacité à participer activement aux discussions sur leurs droits, à apporter des idées, à interagir dans un groupe les ont amenés à revoir leur conception de l'accompagnement des personnes dont ils disent devoir, dorénavant, entendre les besoins, désirs, attentes.

Défis

Le projet « Droits & Participation » s'inscrit dans un vaste mouvement international nourri par l'essor des valeurs de démocratie participative et de pouvoir effectif des citoyens. Le pouvoir de ceux qui ont une déficience intellectuelle doit continuer à être renforcé par des actions leur ouvrant des champs de contribution accrue. Le dossier « Reconnaissez nos droits ! » comporte de nombreuses recommandations élaborées dans les groupes de parole cantonaux. Ces recommandations demandent à être entendues. Des projets sont à développer pour les concrétiser. Parmi ceux-ci, à titre d'exemple, le renforcement des compétences des personnes avec une déficience intellectuelle pour participer aux décisions institutionnelles et/ou politiques et, entre autres, pour exercer leur droit de vote; ou encore

la formation des personnes concernées par le handicap pour développer des compétences de formateurs afin de transmettre leur savoir d'expérience aux professionnels en formation. Ainsi contribuerions-nous au renforcement des droits des personnes handicapées soutenu par la Confédération.

Pour l'heure, ASA-Handicap mental poursuit la démarche entamée avec: a/ la création d'un concept de formation à la CDPH pour divers publics-cibles en collaboration avec les personnes handicapées; b/ l'implication des institutions partenaires invitées à nous communiquer leurs « bonnes pratiques » ; c/ le soutien à des projets visant à offrir aux personnes handicapées une plateforme de participation pleine et effective.

Organisation

Organisation responsable: ASA-Handicap mental

Région concernée: Suisse romande

Durée du projet: 2014-2018

Financement: BFEH – Loterie romande – Fondation privée genevoise

Site internet: www.asa-handicap-mental.ch

Auteur: Viviane Guerdan 31.01.19

Personnes de contact



Viviane Guerdan, Présidente ASA-Handicap mental, initiatrice du projet

Doriane Gangloff, Responsable du suivi du projet

Dernière modification 28.02.2019

<https://www.edi.admin.ch/content/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/aides-financieres/du-cote-des-projets/Droitetparticipation.html>